

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 8 FEVRIER 2016**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 10 février 2016

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 2 février 2016  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-02

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : M. Fabien MANINI

OBJET  
DISPOSITIF BRIGADES VERTES - ANNEE 2016 – SIGNATURE D'UN CONTRAT D'OFFRE DE SERVICE  
DISPOSITIF "BRIGADES VERTES – BRIGADES RIVIERES"

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX (par proc. à M. JOINT), M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. TAKI), M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE jusqu'à approbation du PV inclus), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOU (par proc. à M. PATUREL jusqu'au N° 2016-10 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES

Était absent : /

PREFECTURE  
Accusé de réception  
Reçu le .....  
Identifiant de l'Acte :  
069 216900340.....

**Rapport de : C. TOLLET**

Le Conseil Général du Rhône a créé les « brigades vertes », un dispositif d'entretien de l'environnement, dont les objectifs sont :

- la préservation et la mise en valeur de l'environnement ;
- l'insertion sociale et professionnelle de bénéficiaires du R.M.I, désormais RSA.

La Ville participe à ce dispositif depuis 1994.

L'année 2016 s'inscrit dans la continuité. Il est à noter que des changements institutionnels ont eu lieu en 2015 avec la création du Département du Nouveau Rhône et de la Métropole de Lyon qui a repris ce dispositif à son compte.

La convention annuelle prévoit une participation financière de la Ville fixée à 40€ par jour de chantier et par équipe à la Métropole. En outre, la commune s'engage à assurer la fourniture de repas servis à midi aux équipes, dans l'un des restaurants pour personnes âgées de la Ville.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

**- APPROUVE**

le principe d'intervention des « brigades vertes-brigades rivières » sur le territoire de la commune au cours de l'année 2016 ;

**- FIXE**

la participation financière de la Ville à 40€ par jour de chantier et par équipe, soit un montant prévisionnel de 400€ pour l'année 2016 ; le calcul est prévisionnel et est établi pour 10 jours maximum d'intervention. Ce chiffre est toutefois susceptible d'ajustement en fonction des besoins et sera arrêté lors du bilan définitif des opérations réalisées ;

**- DIT**

que la Ville prendra également en charge la fourniture d'un repas chaud le midi aux agents accueillis dans le cadre de ce dispositif ;

**- AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à signer le contrat d'offre de service du dispositif « Brigades vertes-Brigades rivières » ci-annexé pour l'année 2016 entre l'association Rhône Insertion Environnement et la Ville,

**- DIT**

que la participation financière sera versée à la Métropole de Lyon sur les crédits inscrits au budget (fonction 830 nature 6288).

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 10 février 2016  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET